



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Absent(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**LECTURE PUBLIQUE - AIDES AUX ACQUISITIONS**

(N°2024-223)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4, L.1111-10 et L.1421-4 et suivants ;

**Vu** le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.310-1 et suivants et L.320-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** la délibération n°2017-530 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Plan de développement de la lecture publique 2017-2022 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;

Mesdames Maïté MULOT-FRISCOURT et Evelyne NACHEL ainsi que Messieurs Laurent DUPORGE, Pierre GEORGET et Daniel MACIEJASZ, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

\*\*\*\*\*

Mesdames Maryse DELASSUS, Emmanuelle LAPOUILLE et Zohra OUAGUEF ainsi que Monsieur Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer les participations concernant le territoire de l'Arrageois, pour un montant total de 56 752,25 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau « Arrageois » en annexe 1, au titre des aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales, dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 36 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Mesdames Emmanuelle LEVEUGLE et Carole DUBOIS ainsi que Monsieur Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 2 :**

D'attribuer les participations concernant le territoire de l'Artois, pour un montant total de 58 390,75 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau « Artois » en annexe 1, au titre des aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales, dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 37 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Mesdames Sophie WAROT-LEMAIRE et Florence WOZNY ainsi que Messieurs Jean-Claude DISSAUX et Alain MEQUIGNON, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 3 :**

D'attribuer les participations concernant le territoire de l'Audomarois, pour un montant total de 27 960,75 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau « Audomarois » en annexe 1, au titre des aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales, dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 36 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Mesdames Mireille HINGREZ-CEREDA et Brigitte PASSEBOSC ainsi que Messieurs Olivier BARBARIN et Sébastien CHOCHOIS, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 4 :**

D'attribuer les participations concernant le territoire du Boulonnais, pour un montant total de 33 060,25 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau « Boulonnais » en annexe 1, au titre des aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales, dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 36 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH et Valérie CUVILLIER ainsi que Messieurs Steeve BRIOIS, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 5 :**

D'attribuer les participations concernant le territoire de Lens-Hénin, pour un montant total de 91 266,75 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau « Lens-Hénin » en annexe 1, au titre des aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales, ainsi que la participation au titre de l'aide à la constitution du fonds initial pour les bibliothèques, pour un montant total de 7 500,00 € au bénéficiaire et dans les conditions reprises au tableau en annexe, dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 35 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 5 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Valérie CUVILLIER, Stéphanie RIGAUX, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY ainsi que Messieurs Claude BACHELET, Steeve BRIOIS, Jean-Jacques COTTEL, Bruno COUSEIN, Jean-Claude DISSAUX, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Alain MEQUIGNON et Marc SARPAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 6 :**

D'attribuer les participations concernant les aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques intercommunales, pour un montant total de 144 030,00 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau en annexe 2, dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 26 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Contre : 0 voix Abstention : 14 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 7 :**

D'attribuer les participations concernant les territoires du Calaisis et du Montreuillois-Ternois, pour un montant total de 27 223,00 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises aux tableaux « Calaisis » et « Montreuillois-Ternois » en annexe 1, au titre des aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales, dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

**(Adopté)**

**Article 8 :**

Les dépenses versées en application des articles 1 à 7 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-313B02	933/657348/313	LP_subventions de fonctionnement aux communes	334 154,00	302 153,75
C03-313B02	933/657358/313	LP_structures de rayonnement local - interco	210 787,00	144 030,00

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

<b>Cadre du dispositif</b>	<b>Aide annuelle à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales</b>
Dépense subventionnable :	15 000 € TTC pour les bibliothèques structurantes - 10 000 € TTC pour les bibliothèques de proximité
Taux :	30%
Recevabilité :	Subvention annuelle
Condition de versement :	Le budget effectivement voté par la Collectivité doit correspondre à la dépense annuelle par habitant, telle que fixée dans les conditions d'éligibilité. À défaut le versement de la subvention est annulé.

Territoire : Arrageois

EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE	COMMENTAIRE
CC des Campagnes de l'Artois	Aubigny-en-Artois	C : Commune	5 500,00 €	25%	1 375,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Avesnes-le-Comte	C : Commune	4 620,00 €	25%	1 155,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Bienvillers-au-Bois	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Duisans	C : Commune	2 400,00 €	25%	600,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Izel-lès-Hameau	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Magnicourt-en-Comte	C : Commune	1 400,00 €	25%	350,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Monchy-au-Bois	C : Commune	2 012,00 €	25%	503,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Mondicourt	C : Commune	1 200,00 €	25%	300,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Pas-en-Artois	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Savy-Berlette	C : Commune	2 272,00 €	25%	568,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Tincques	C : Commune	2 000,00 €	25%	500,00 €	
CC des Campagnes de l'Artois	Wanquetin	C : Commune	2 700,00 €	25%	675,00 €	
CC Osartis Marquion	Brebières	C : Commune	12 500,00 €	25%	2 500,00 €	
CC Osartis Marquion	Corbehem	C : Commune	12 669,00 €	25%	2 500,00 €	
CC Osartis Marquion	Écourt-Saint-Quentin	C : Commune	2 312,00 €	25%	578,00 €	
CC Osartis Marquion	Marquion	C : Commune	2 895,00 €	25%	723,75 €	
CC Osartis Marquion	Oisy-le-Verger	C : Commune	1 600,00 €	25%	400,00 €	
CC Osartis Marquion	Quéant	C : Commune	2 100,00 €	25%	525,00 €	
CC Osartis Marquion	Vitry-en-Artois	C : Commune	7 200,00 €	25%	1 800,00 €	
CU d'Arras	Achicourt	C : Commune	60 000,00 €	50%	17 500,00 €	Cop. Communale
CU d'Arras	Acq	C : Commune	1 397,00 €	25%	349,25 €	
CU d'Arras	Anzin-Saint-Aubin	C : Commune	7 500,00 €	25%	1 875,00 €	
CU d'Arras	Arras	C : Commune	110 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CU d'Arras	Athies	C : Commune	6 010,00 €	25%	1 502,50 €	
CU d'Arras	Bailleul-Sir-Berthoult	C : Commune	2 006,00 €	25%	501,50 €	
CU d'Arras	Boiry-Sainte-Rictrude	C : Commune	1 200,00 €	25%	300,00 €	
CU d'Arras	Dainville	C : Commune	23 800,00 €	25%	3 750,00 €	
CU d'Arras	Feuchy	C : Commune	6 500,00 €	25%	1 625,00 €	
CU d'Arras	Monchy-le-Preux	C : Commune	1 136,00 €	25%	284,00 €	
CU d'Arras	Neuville-Saint-Vaast	C : Commune	3 800,00 €	25%	950,00 €	
CU d'Arras	Saint-Laurent-Blangy	C : Commune	23 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CU d'Arras	Saint-Nicolas-Lez-Arras	C : Commune	15 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CU d'Arras	Wancourt	C : Commune	2 599,00 €	25%	649,75 €	
					<b>56 752,25 €</b>	

Territoire : Artois

EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE	COMMENTAIRE
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Béthune	C : Commune	62 500,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Beuvry	C : Commune	33 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Billy-Berclau	C : Commune	10 600,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Blessy	C : Commune	1 300,00 €	25%	325,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Bruay-la-Buissière	C : Commune	47 080,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Calonne-sur-la-Lys	C : Commune	3 500,00 €	25%	875,00 €	

CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Cuinchy	C : Commune	3 200,00 €	25%	800,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Douvrin	C : Commune	12 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Estrée-Blanche	C : Commune	1 375,00 €	25%	343,75 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Festubert	C : Commune	1 300,00 €	25%	325,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Givenchy-lès-la-Bassée	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Gonnehem	C : Commune	10 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Hersin-Coupigny	C : Commune	12 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Hesdigneul-lès-Béthune	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Isbergues	C : Commune	33 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Labeuvrière	C : Commune	4 000,00 €	25%	1 000,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Labourse	C : Commune	5 000,00 €	25%	1 250,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	La Comté	C : Commune	1 567,00 €	25%	391,75 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Lambres	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Lapugnoy	C : Commune	10 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Lillers	C : Commune	42 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Lorgies	C : Commune	2 584,00 €	25%	646,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Mont-Bernanchon	C : Commune	2 001,00 €	25%	500,25 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Norrent-Fontes	C : Commune	3 200,00 €	25%	800,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Ourton	C : Commune	2 805,00 €	25%	701,25 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Rebreuve-Ranchicourt	C : Commune	2 200,00 €	25%	550,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Richebourg	C : Commune	3 403,00 €	25%	850,75 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Robecq	C : Commune	2 500,00 €	25%	625,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Ruitz	C : Commune	2 779,00 €	25%	694,75 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Sailly-Labourse	C : Commune	5 700,00 €	25%	1 425,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Saint-Floris	C : Commune	1 575,00 €	25%	393,75 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Saint-Hilaire-Cottes	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Verquigneul	C : Commune	4 845,00 €	25%	1 211,25 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Verquin	C : Commune	5 244,00 €	25%	1 311,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Vermelles	C : Commune	7 200,00 €	25%	1 800,00 €	
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	Violaines	C : Commune	10 110,00 €	25%	2 500,00 €	
CC Flandre Lys	Fleurbaix	C : Commune	7 285,00 €	25%	1 821,25 €	
CC Flandre Lys	Laventie	C : Commune	12 640,00 €	25%	2 500,00 €	
CC Flandre Lys	Sailly-sur-la-Lys	C : Commune	11 026,00 €	25%	2 500,00 €	
						<b>58 390,75 €</b>

Territoire : **Audomarois**

EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE	COMMENTAIRE
CA du Pays de Saint Omer	Aire-sur-la-Lys	C : Commune	74 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Arques	C : Commune	30 700,00 €	25%	3 750,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Avroult	C : Commune	1 875,00 €	25%	468,75 €	
CA du Pays de Saint Omer	Bomy	C : Commune	1 801,00 €	25%	450,25 €	
CA du Pays de Saint Omer	Campagne-lès-Wardrecques	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Clairmarais	C : Commune	5 500,00 €	30%	1 650,00 €	rattrapage 2023
CA du Pays de Saint Omer	Clairmarais	C : Commune	5 500,00 €	25%	1 375,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Ecques	C : Commune	5 000,00 €	25%	1 250,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Éperlecques	C : Commune	17 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Enquin-lez-Guinegatte	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Fauquembergues	C : Commune	2 620,00 €	25%	655,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Fléchin	C : Commune	2 550,00 €	25%	637,50 €	
CA du Pays de Saint Omer	Helfaut	C : Commune	2 577,00 €	25%	644,25 €	
CA du Pays de Saint Omer	Heuringhem	C : Commune	6 000,00 €	25%	1 500,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Mentque-Nortbécourt	C : Commune	1 000,00 €	25%	250,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Mouille	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Roquette	C : Commune	4 500,00 €	25%	1 125,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Saint-Martin-lez-Tatinghem	C : Commune	11 500,00 €	25%	2 500,00 €	



CA du Pays de Saint Omer	Serques	C : Commune	5 000,00 €	25%	1 250,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Thérouanne	C : Commune	1 820,00 €	25%	455,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Tournehem-sur-la-Hem	C : Commune	3 500,00 €	25%	875,00 €	
CA du Pays de Saint Omer	Wittes	C : Commune	7 500,00 €	25%	1 875,00 €	
						<b>27 960,75 €</b>

Territoire : **Boulonnais**

EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE	COMMENTAIRE
CA du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer	C : Commune	101 230,00 €	25%	3 750,00 €	
CA du Boulonnais	Condette	C : Commune	6 200,00 €	25%	1 586,25 €	
CA du Boulonnais	Le Portel	C : Commune	22 522,50 €	25%	3 750,00 €	
CA du Boulonnais	Nesles	C : Commune	1 750,00 €	25%	437,50 €	
CA du Boulonnais	Neufchatel-Hardelot	C : Commune	10 001,00 €	25%	2 500,25 €	
CA du Boulonnais	Outreau	C : Commune	14 030,00 €	25%	2 500,00 €	
CA du Boulonnais	Saint-Étienne-au-Mont	C : Commune	13 100,00 €	25%	3 275,00 €	
CA du Boulonnais	Wimille	C : Commune	17 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CC de Desvres-Samer	Colembert	C : Commune	1 200,00 €	25%	300,00 €	
CC de Desvres-Samer	Desvres	C : Commune	12 200,00 €	25%	3 050,00 €	
CC de Desvres-Samer	Longfossé	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
CC de Desvres-Samer	Quesques	C : Commune	1 205,00 €	25%	301,25 €	
CC de Desvres-Samer	Wirwignes	C : Commune	1 300,00 €	25%	325,00 €	
CC de la Terre des Deux Caps	Bazinghen	C : Commune	800,00 €	25%	200,00 €	
CC de la Terre des Deux Caps	Ferques	C : Commune	3 150,00 €	25%	787,50 €	
CC de la Terre des Deux Caps	Landrethun-le-Nord	C : Commune	2 550,00 €	25%	637,50 €	
CC de la Terre des Deux Caps	Marquise	C : Commune	15 791,00 €	25%	2 500,00 €	
CC de la Terre des Deux Caps	Rinxent	C : Commune	7 640,00 €	25%	1 910,00 €	
CC de la Terre des Deux Caps	Saint-Inglevert	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
						<b>33 060,25 €</b>

Territoire : **Calaisis**

EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE	COMMENTAIRE
CA Grand Calais Terres et Mers	Coulogne	C : Commune	20 620,00 €	25%	3 750,00 €	
CA Grand Calais Terres et Mers	Les Attaques	C : Commune	3 200,00 €	25%	800,00 €	
CA Grand Calais Terres et Mers	Pihen-lès-Guînes	C : Commune	550,00 €	25%	137,50 €	
CA Grand Calais Terres et Mers	Sangatte	C : Commune	12 500,00 €	25%	3 125,00 €	
CC de la Région d'Audruicq	Audruicq	C : Commune	15 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CC de la Région d'Audruicq	Oye-Plage	C : Commune	11 500,00 €	25%	2 500,00 €	
CC de la Région d'Audruicq	Recques-sur-Hem	C : Commune	2 000,00 €	25%	500,00 €	
CC de la Région d'Audruicq	Ruminghem	C : Commune	3 080,00 €	25%	770,00 €	
CC du Pays d'Opale	Alembon	C : Commune	1 000,00 €	25%	250,00 €	
CC du Pays d'Opale	Andres	C : Commune	1 562,00 €	25%	390,50 €	
CC du Pays d'Opale	Bouquehault	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CC du Pays d'Opale	Fiennes	C : Commune	1 360,00 €	25%	340,00 €	
CC du Pays d'Opale	Guînes	C : Commune	14 500,00 €	25%	2 500,00 €	
CC du Pays d'Opale	Nielles-lès-Ardres	C : Commune	3 000,00 €	25%	750,00 €	
						<b>19 938,00 €</b>

Territoire : **Lens-Hénin**

EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE	COMMENTAIRE
CA de Lens-Liévin	Aix-Noulette	C : Commune	10 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Lens-Liévin	Angres	C : Commune	12 000,00 €	25%	3 000,00 €	

CA de Lens-Liévin	Avion	C : Commune	45 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Billy-Montigny	C : Commune	24 200,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Billy-Montigny	C : Commune	9 000,00 €	30%	2 700,00 €	Rattrapage 2023
CA de Lens-Liévin	Bully-les-Mines	C : Commune	15 700,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Lens-Liévin	Éleu-dit-Leauwette	C : Commune	4 000,00 €	25%	1 000,00 €	
CA de Lens-Liévin	Fouquières-lès-Lens	C : Commune	16 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Lens-Liévin	Grenay	C : Commune	18 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Harnes	C : Commune	37 500,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Hulluch	C : Commune	8 462,00 €	25%	2 115,50 €	
CA de Lens-Liévin	Lens	C : Commune	75 800,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Liévin	C : Commune	39 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Lens-Liévin	Loos-en-Gohelle	C : Commune	18 850,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Mazingarbe	C : Commune	12 000,00 €	25%	2 500,00 €	
CA de Lens-Liévin	Méricourt	C : Commune	33 250,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Meurchin	C : Commune	10 755,00 €	25%	2 688,75 €	
CA de Lens-Liévin	Noyelles-sous-Lens	C : Commune	27 200,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Sallaumines	C : Commune	25 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Souchez	C : Commune	3 800,00 €	25%	950,00 €	
CA de Lens-Liévin	Vendin-le-Vieil	C : Commune	24 692,00 €	25%	3 750,00 €	
CA de Lens-Liévin	Villers-au-Bois	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CA de Lens-Liévin	Vimy	C : Commune	10 019,00 €	25%	2 500,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Bois-Bernard	C : Commune	1 250,00 €	25%	312,50 €	
CA d'Hénin-Carvin	Carvin	C : Commune	48 400,00 €	25%	3 750,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Courcelles-lès-Lens	C : Commune	24 515,00 €	25%	3 750,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Courrières	C : Commune	42 000,00 €	25%	3 750,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Drocourt	C : Commune	7 500,00 €	25%	1 875,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont	C : Commune	71 500,00 €	25%	3 750,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Leforest	C : Commune	24 250,00 €	25%	3 750,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Libercourt	C : Commune	22 300,00 €	25%	2 500,00 €	
CA d'Hénin-Carvin	Rouvroy	C : Commune	18 933,00 €	25%	2 500,00 €	
					<b>91 266,75 €</b>	

## Territoire : Montreuillois-Ternois

EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE	COMMENTAIRE
CC des 7 vallées	Auchy-lès-Hesdin	C : Commune	4 493,00 €	25%	1 123,25 €	
CC des 7 vallées	Buire-le-Sec	C : Commune	1 500,00 €	25%	375,00 €	
CC des 7 vallées	Campagne-lès-Hesdin	C : Commune	5 000,00 €	25%	1 250,00 €	
CC des 7 vallées	Hesdin	C : Commune	5 600,00 €	25%	1 400,00 €	
CA des 2 baies en Montreuillois	Saint-Josse	C : Commune	1 950,00 €	25%	487,50 €	
CC du Haut Pays du Montreuillois	Fruges	C : Commune	2 597,00 €	25%	649,25 €	
CC du Haut Pays du Montreuillois	Hucqueliers	C : Commune	4 000,00 €	25%	1 000,00 €	
CC du Haut Pays du Montreuillois	Verchocq	C : Commune	4 000,00 €	25%	1 000,00 €	
					<b>7 285,00 €</b>	

TOTAL GENERAL AIDES COMMUNALES	294 653,75 €
--------------------------------	--------------

**Cadre du dispositif Aide à la constitution du fonds initial pour les bibliothèques**

Dépense subventionnée : plafond 15 000 € TTC

Taux : 50% du budget d'acquisitions inscrit au budget primitif de la collectivité

Recevabilité : Subvention accordée l'année de l'ouverture de la bibliothèque au public si la construction a été soutenue

Condition de versement : Le budget effectivement voté par la Collectivité doit correspondre à la dépense annuelle par habitant, telle que fixée dans les conditions d'éligibilité. Non cumulable avec l'aide annuelle

TERRITOIRE	EPCI	DEMANDEUR	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE
Lens-Hénin	CA d'Hénin-Carvin	Oignies	C : Commune	93 190,00 €	50%	7 500,00 €

<b>Cadre du dispositif</b>	<b>Aide annuelle à l'acquisitions de documents pour les bibliothèques intercommunales</b>
Dépense subventionnable :	30 000 € TTC pour la première bibliothèque + 5 000 € TTC par bibliothèque supplémentaire
Taux :	Maxi 50 %
Recevabilité :	Subvention annuelle
Condition de versement :	Le budget effectivement voté par la Collectivité doit correspondre à la dépense annuelle par habitant, telle que fixée dans les conditions d'éligibilité. À défaut le versement de la subvention est annulé.

TERRITOIRE	EPCI	NATURE DEMANDEUR	BUDGET ACQUISITION	TAUX	SUGGESTION SERVICE
Arrageois	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	E : EPCI	6 000,00 €	50%	3 000,00 €
Arrageois	Communauté de Communes du Sud-Artois	E : EPCI	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
Arrageois	Communauté de Communes Osartis Marquion	E : EPCI	1 310,00 €	50%	655,00 €
Audomarois	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	E : EPCI	113 900,00 €	50%	15 000,00 €
Audomarois	Communauté de Communes du Pays de Lumbres	E : EPCI	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
Boulonnais	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	E : EPCI	3 000,00 €	50%	1 500,00 €
Calaisis	Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers	E : EPCI	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
Lens-Hénin	Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin	E : EPCI	48 600,00 €	50%	15 000,00 €
Lens-Hénin	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	E : EPCI	40 000,00 €	50%	15 000,00 €
Montreuillois-Ternois	Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois	E : EPCI	77 800,00 €	50%	22 500,00 €
Montreuillois-Ternois	Communauté de Communes du Ternois	E : EPCI	32 750,00 €	50%	16 375,00 €
					<b>144 030,00 €</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Affaires Culturelles  
Bureau Administratif et Financier

**RAPPORT N°45**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI, Tous les EPCI du territoire

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 MAI 2024**

#### **LECTURE PUBLIQUE - AIDES AUX ACQUISITIONS**

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le Pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Le nouveau schéma de développement de la lecture publique, en cours de rédaction, prévoit de soutenir, entre autres, le renouvellement et l'actualisation des collections. Réaffirmé dans l'article 10 de la loi 2021-1717 relatives aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, cette mission de la Médiathèque départementale y participe en proposant des collections aux bibliothèques des collectivités territoriales.

Les conditions d'éligibilité des dossiers, communes à toutes les demandes du Plan de développement de la lecture publique, sont les suivantes :

Conditions d'éligibilité	bibliothèque structurante	bibliothèque de proximité
Budget d'acquisition de documents	Au moins 2,50 € par habitant	Au moins : 1 € par habitant Préconisé : 1,50 € par habitant
Horaires d'ouverture hebdomadaire	* moins de 2 000 habitants : 8 h * à partir de 2 000 habitants : 14 h * à partir de 5 000 habitants : 20 h * à partir de 10 000 habitants : 30 h	* moins de 2 000 habitants : 8 h * à partir de 2 000 habitants : 14 h * à partir de 5 000 habitants : 20 h * à partir de 10 000 habitants : 30 h
Personnel	* 1 salarié de catégorie B ou A par tranche de 5 000 habitants * 1 salarié qualifié par tranche de 2 000 habitants	1 salarié qualifié par tranche de 2 000 habitants et des bénévoles formés
Surface	0,07 m <sup>2</sup> par habitant avec au minimum 100 m <sup>2</sup>	0,07 m <sup>2</sup> par habitant avec au minimum 70 m <sup>2</sup>

Le dispositif d'aide annuelle à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales permet d'enrichir le fonds documentaire des bibliothèques communales sur les bases suivantes :

Plafond de dépenses	Bibliothèque structurante : 15 000 € TTC. Bibliothèque de proximité : 10 000 € TTC.
Taux de subvention	Maxi 30%
Versement	Les factures acquittées correspondant aux acquisitions de l'année sont à adresser en une seule fois avant le 1 <sup>er</sup> décembre de l'année d'attribution. Le montant effectivement versé correspond au montant total des factures déposées et validées auquel est appliqué le taux de subvention accordé. La subvention court sur l'année civile. Elle tombe automatiquement à la fin de l'exercice budgétaire. Le budget effectivement voté par la collectivité doit correspondre au minimum à la dépense annuelle par habitant, telle que fixée dans les conditions d'éligibilité. A défaut le versement de la subvention est annulé.
Recevabilité	Subvention annuelle Respect des conditions de budget et d'ouverture

Le dispositif d'aide annuelle à l'acquisition de documents pour les bibliothèques intercommunales est mis en œuvre selon les modalités suivantes :

Plafond de dépenses	30 000 € TTC pour la première bibliothèque + 5 000 € TTC par bibliothèque supplémentaire.
Taux de subvention	Maxi 50%
Versement	Les factures acquittées correspondant aux acquisitions de l'année sont à adresser en une seule fois avant le 1 <sup>er</sup> décembre de l'année d'attribution. Le montant effectivement versé correspond au montant total des factures déposées et validées auquel est appliqué le taux de subvention accordé. La subvention court sur l'année civile. Elle tombe automatiquement à la fin de l'exercice budgétaire. Le budget effectivement voté par la collectivité doit correspondre au minimum à la dépense annuelle par habitant, telle que fixée dans les conditions d'éligibilité. A défaut le versement de la subvention est annulé.
Recevabilité	Subvention annuelle. Présence d'un coordinateur intercommunal lecture publique. Le montant de l'aide prend en compte le nombre de sites du réseau intercommunal.

Le montant global des factures acquittées, doit correspondre aux critères financiers fixés ci-dessus, sous peine de non versement ou d'un versement total ou partiel de la subvention. Ce versement total ou partiel sera effectué au regard des tableaux joints.

A ce titre, les bénéficiaires s'engagent à mentionner le soutien financier du Département et à faire figurer le logo du Département sur tous ses supports de communication.

Dans ce cadre, il vous est proposé de valider les 179 demandes de participation départementale, pour un montant de 446 183,75 €, émanant des communes ou des E.P.C.I. dont la liste est reprise dans les tableaux ci-joints.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'attribuer les 179 participations, pour un montant total de 446 183,75 €, aux bénéficiaires et dans les conditions reprises aux tableaux annexés, au titre des aides annuelles à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales des aides annuelles pour les bibliothèques intercommunales, attribuées dans le cadre du dispositif de la Lecture publique, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03 - 313B02	933/657348/313	LP_subventions de fonctionnement aux communes	334 154,00	334 154,00	302 153,75	0,25
C03-313B02	933/657358/313	LP - Structures de rayonnement local - interco	210 787,00	164 787,00	144 030,00	20 757,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY